

COMMUNE DE BUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION du 23 mai 2020

Le 23 mai 2020, le Conseil Municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h30 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

- 1 - Election du maire ;
- 2 - Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints ;
- 3 - Désignation du délégué et de son suppléant au Conseil Communautaire.

Henri FAISSOLE, Maire de BUSSAC, rappelle les résultats des élections municipales du 15 mars 2020, ayant élu, en qualité de conseillers municipaux, les personnes suivantes :

- BATHÉLLIER Thomas ;
- BRETHONNET Stéphane ;
- CAYZAC Laurent ;
- DELFAUD Arnaud ;
- DILIGEARD David ;
- FRANÇOIS Dominique ;
- JULLION Marie-Josée ;
- LASSALLE Viviane ;
- LE PEMP Marie-Hélène ;
- MERLE Bernard ;
- PAUWELS Anne-Karine.

Henri FAISSOLE félicite les nouveaux élus et invite Bernard MERLE, doyen d'âge à présider la séance d'installation du Conseil municipal nouvellement élu, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dominique FRANÇOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE : Délibération – N° 2020-08

Bernard MERLE procède à l'appel des conseillers municipaux. L'ensemble des conseillers étant présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement.

Bernard MERLE désigne alors Stéphane BRETHONNET et Laurent CAYZAC en qualité d'assesseurs, rappelle le mode de scrutin et demande si un conseiller est candidat au poste de maire. Le vote a lieu à bulletins secrets et désigne Bernard MERLE à la fonction de maire de BUSSAC par 10 voix et un bulletin blanc.

Bernard MERLE est élu maire de BUSSAC.

ELECTION DES ADJOINTS : : Délibération – N° 2020-09 et 2020-10

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux, le maire nouvellement élu propose d'élire 3 adjoints.

- Le premier adjoint, chargé du budget et de l'administration générale ;
- Le deuxième adjoint chargé de la vie locale ;

- Le troisième adjoint chargé de l'urbanisme et de la voirie.

Dominique FRANÇOIS se porte candidat à la fonction de premier adjoint en charge du budget et de l'administration générale. Le vote à bulletins secrets le désigne par 10 voix et un bulletin blanc.

Dominique FRANÇOIS est élu premier adjoint

Marie-Hélène LE PEMP se porte candidate à la fonction de deuxième adjointe en charge de la vie locale. Le vote à bulletins secrets la désigne par 10 voix et un bulletin blanc.

Marie-Hélène LE PEMP est élue deuxième adjointe

Stéphane BRETHONNET se porte candidat à la fonction de troisième adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie. Le vote à bulletins secrets le désigne par 10 voix et un bulletin blanc.

Stéphane BRETHONNET est élu troisième adjoint

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Bernard MERLE, maire de BUSSAC procède à la lecture de la charte de l'élu local issue des dispositions de l'article L.111-1-1 du Code Général des Collectivités Locales et recommande aux nouveaux élus de télécharger la brochure de l'Association des Maires de France « le statut de l'élu local ».

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

- Bernard MERLE rappelle que, compte tenu du nombre d'habitants de la commune de BUSSAC, un seul délégué et son suppléant sont autorisés de siéger au Conseil Communautaire. La désignation est faite en suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, soit : Le maire et le premier adjoint.
- Bernard MERLE clôt ce Conseil municipal d'installation en déclarant qu'il est ravi d'être le capitaine d'une belle équipe. Il présente Françoise DE LA POTERIE, Secrétaire de Mairie et la félicite pour la qualité du travail qu'elle assure à la mairie de BUSSAC. Il précise qu'un rendez-vous sera pris avec le comptable public pour faire le point sur les exercices budgétaires précédents et que le compte rendu de la séance sera communiqué aux habitants de BUSSAC au cours de la troisième distribution de masques. Il précise enfin que les conseils auront lieu plutôt les jeudis à 20h15.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h30.

Le maire,
Bernard MERLE.



Le secrétaire,
Dominique FRANÇOIS.

